



ARRETE DU MAIRE
N° 2023.11.21/1530

Objet : Agrément du responsable du service des pistes et de la sécurité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU la loi n° 85.30 du 9 janvier 1985, relative au développement et à la protection de la montagne,

VU le décret n°2012-623 du 2 mai 2012 modifiant le décret n°92-1379 du 30 décembre 1992 relatif aux formations de pisteur-secouriste et de maître pisteur-secouriste,

CONSIDERANT que le Maire est chargé de la sécurité et de la mise en place des secours sur les pistes de ski ;

CONSIDERANT la convention de délégation de service public du 15 décembre 2006 par laquelle le SIVU du Prorel (qui comprend la Ville de Briançon dans ses communes membres) a délégué l'aménagement du domaine skiable et l'exploitation des remontées mécaniques de Serre Chevalier à la société SCV Domaine Skiable pour la période allant du 15 décembre 2006 au 31 octobre 2034.

ARRÊTE

Article 1

Sont agréés en qualité de responsables de la sécurité des pistes de la commune de Briançon :

- Monsieur Jonathan BLANCHON, né à Briançon le 24/09/1984, demeurant 12 chemin des Combes 6N 05100 Briançon, responsable sécurité des pistes SCV
- Monsieur Johan THUAU, né à Mont de Marsan le 17/10/1981, demeurant 16 rue de Gatchelou 05100 Villard Saint Pancrace, adjoint au responsable sécurité des pistes SCV

Article 2

Est chargé en ce qui le concerne et au nom du Maire, de la mise en application des arrêtés municipaux relatifs à la sécurité du domaine skiable de la commune durant les périodes d'exploitation.

Est autorisé à mettre en œuvre les plans de secours en coordination avec les services de l'Etat.

Article 3

Le présent agrément pourra être, le cas échéant, et selon les dispositions réglementaires en vigueur, modifié ou retiré (loi n°87-565 du 22/07/1987)

Article 4

Outre le recours gracieux, un recours contentieux peut-être déposé au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera remise pour application à :

- Mme la Sous-Préfète de Briançon,
- M. le Directeur Général de SCV Domaine Skiable ;
- M. le Responsable de la Sécurité des pistes ;
- M. le Commandant de la Police Nationale de Briançon,

Fait à Briançon, le

Le Conseiller Municipal Délégué en charge
de la sécurité et de l'occupation du
domaine public,



René MICHELE

Transmis le :

Affiché le :

24 NOV. 2023